

Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

<http://www.jeunesmagistrats.fr/v2/PROCES-DU-TRANSHUMANISME-22-juin.html>

Procès du transhumanisme - 22 juin 2017 de 18h00 à 20h00 au Palais de Justice

- Nos activités - Réflexions/Débats -

Date de mise en ligne : samedi 1er avril 2017

Association des Jeunes Magistrats (AJM)

Pour en savoir plus, rendez vous sur le site de l'Association des juristes (cf. lien et extrait du site ci-dessous) <https://www.proces-du-transhumanism...>

"En 2037, le transhumanisme est devenu une réalité : les hommes « s'augmentent » tant pour améliorer leurs capacités que leurs conditions de vie.

Depuis maintenant 2 ans, un gouvernement pro-transhumaniste est au pouvoir en France. Il compte notamment sur le soutien d'une partie croissante de la population dotée d'une corne artificielle (« e-corne ») intégrant des technologies de géolocalisation et de guidage, des technologies vidéo, d'identification et plus généralement de réalité augmentée. Le nouveau ministre de l'Intérieur décide d'aller plus loin en portant la loi dite de « Transhumanisation des forces de l'ordre ».

Cette loi prévoit d'équiper les forces de sécurité d'une « e-corne » et de capter la vision des porteurs de e-corne volontaires pour participer au maintien de l'ordre. Ces « Citoyens Vigilants Volontaires » sont des collaborateurs passifs des forces de l'ordre en partageant leur vision en temps réel.

Cette nouvelle technologie d'augmentation a également un objectif probatoire : filmer, enregistrer, géolocaliser, identifier et dater, etc. En cas de contestation relative à une intervention de maintien de l'ordre, les images collectées pourront être produites comme preuve.

Ce système de nomme « SuperVision » est centralisé dans une salle de contrôle de la Place Beauvau où des opérateurs traitent les données collectées par les e-cornes. L'adoption de cette loi a suscité nombre de critiques et a fracturé la société française en deux camps.

Alors que les sympathisants du gouvernement saluent une avancée historique, les opposants dénoncent une nouvelle atteinte à l'intégrité du corps et aux droits et libertés fondamentaux.

Des manifestations sont organisées dans les grandes villes du pays. Un groupe d'opposants, se présentant comme « Bio-Résistants », décide d'aller plus loin et de pirater le système « SuperVision » afin de : de montrer ses limites en matière de recueil de preuves ; de montrer sa dangerosité pour les personnes s'étant fait greffer une « e-corne ». Cette action bio-résistante a pour effet : de rendre certains porteurs de e-corne aveugles, d'autres sont victimes d'hallucinations extrêmement graves, d'aveugler le service « Supervision » du ministre de l'Intérieur, de provoquer des erreurs de géolocalisation, d'identification, de provoquer des effacements de contenus numériques,

La situation devenant endémique et de plus en plus incontrôlable, le ministre de l'Intérieur décide finalement d'agir promptement et efficacement contre la menace que représente cette attaque.

À l'issue d'une enquête d'une semaine, des personnes sont arrêtées.

Les Bio-Résistants n'ont pas eu la volonté de se substituer à la justice. Ils n'ont pas résisté. Comme leur avocat l'a précisé, ils n'ont pas cherché à se cacher, ils sont dans une démarche militante. Ils se posent en objecteurs de conscience prêts à tout pour lutter contre ce qu'ils perçoivent comme une « déshumanisation rampante ».

Le procès oppose l'État aux Bio-résistants qui ont été mis en examen pour : atteinte à l'intégrité d'un système

informatique, atteinte à la sûreté de l'Etat, atteinte à l'intégrité de la société transhumaine, atteinte à la dignité transhumaine, etc.

Par ailleurs, l'un des Bio-Résistants, par la voix de son avocat, affirme avoir été victime de discrimination : il aurait été « licencié » de la police pour avoir refusé de se faire greffer une e-corne et alors qu'il faisait valoir son droit à l'intégrité corporelle. En « hackant » le système « SuperVision », il semblerait que les opposants aient porté atteinte à la « santé » des Citoyens Vigilants. Le hacking du système SuperVision a provoqué un bug généralisé de l'ensemble des « e-cornes » connectées. Or, en l'état des connaissances scientifiques, la greffe de « e-corne » est irréversible car la technologie de membres bioniques est encore au stade expérimental. Dix mille porteurs de « e-corne » ont subi des dysfonctionnements plus ou moins importants de leur « e-corne ». Certains ont, ainsi, définitivement perdu la vue. D'autres ont perdu la vue seulement d'un œil. D'autres, encore, subissent des hallucinations répétées et plus ou moins importantes : de l'altération minime de la scène perçue à l'altération totale : ajout ou suppression de personnes ou d'objets, modification de l'apparence de certaines personnes, distorsion des distances, etc. Les policiers victimes et les Citoyens Vigilants se constituent partie civile pour atteinte à leur intégrité physique.

Les Bio-Résistants risquent de lourdes peines de « neutralisation numérique » de niveau 8[1]".